



## APPEL À PROJET

### Centrale hydroélectrique de Gos

Les communes de Vallon pont d'Arc et Salavas sont propriétaires en indivision d'un terrain situé en bord de la rivière Ardèche (parcelles n°1036 et 1037 de la section B ainsi que sur la commune de Salavas les parcelles n°104 et 105 de la section C), ainsi que de la partie immergée de la rivière, par l'acte publié et enregistré le 24 janvier 2012 à la conservation des hypothèques de Privas.

La partie sèche de terrain accueille notamment une ancienne tour de guet du XVI<sup>e</sup> siècle, transformé au XX<sup>e</sup> siècle en centrale hydroélectrique sur 3 niveaux mais désaffectée depuis déjà plusieurs années.

La partie immergée de terrain accueille un barrage de 310 mètres de longueur, comprenant notamment une passe à poissons et une passe à canoës, avec un canal d'amenée de 50 m de longueur, équipé de 3 vannes de décharge dont deux motorisées ; l'une sert de vanne de vidange.

Les communes désirent confier un contrat d'occupation de longue durée du terrain (de type bail emphytéotique, de 25 à 35 ans) à un opérateur économique afin qu'il réalise tous travaux et exploite l'ensemble immobilier, en mettant en avant trois fonctionnalités du site :

- l'hydroélectricité ;
- le tourisme, en valorisant le patrimoine de la tour de guet ;
- l'aspect pédagogique auprès des élèves des écoles.

Les opérateurs et personnes intéressés sont invités à **envoyer avant le lundi 06 août 2018 à 15h00** aux deux communes de Vallon Pont d'Arc (*M. le Maire Pierre PESCHIER, 1 Place de la Résistance 07150 VALLON PONT D'ARC*) et de Salavas (*M. le Maire Luc PICHON, Mairie, 07150 SALAVAS*) une lettre d'intention et un document expliquant le projet qu'ils envisagent de réaliser sur le terrain précité, en mettant en avant les trois fonctionnalités précitées. Ces opérateurs et personnes doivent préciser le prix annuel de location qu'ils envisageraient de payer aux communes, et la durée de cette location.

Pour tout contact :

- Procédure : Maître Jérôme LÉPÉE, cabinet ADAMAS, 04 72 41 15 75, [jerome.lepee@adamas-lawfirm.com](mailto:jerome.lepee@adamas-lawfirm.com)
- Commune de Salavas : M. Luc PICHON, Maire, 04 75 88 02 64, [salavas@orange.fr](mailto:salavas@orange.fr)
- Commune de Vallon Pont d'Arc : M. Max DIVOL, adjoint au Maire, 04 75 88 02 06, [secretariat@mairie-vallon.com](mailto:secretariat@mairie-vallon.com)

Les vecteurs d'information de l'appel à projet :

- Le Dauphiné Libéré (<http://marchespublics.ledauphine-legales.com>)
- L'affichage matériel dans les deux mairies ainsi que leurs sites internet ([www.salavas.fr/](http://www.salavas.fr/) et [www.mairie-vallon.com/](http://www.mairie-vallon.com/)).

Date de publication : 20 juin 2018